

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 JUILLET 2019 A 19 H 30

L'an **deux mil dix-neuf le deux juillet à 19 h 30**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la suite de la convocation du **19 juin 2019**.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Jean-Paul HILPERT, François SALING, Fabrice DAMILO, Tulio PALA, Eliane FISCHER, Linda ALESSI, Dominique MERTZ, Yves HERMAN, Walter GATTERA, Dominique LEBLANC, Céline HOTTIER, Souhaila BOUKROUNA, Areskya MEZIANI et Jean PROFIT

Absents excusés et procurations : Frédéric BAUMANN, Samaye TURKELI, Lucienne DESOGUS, Isabelle FILORIZZO

Adoption du compte rendu de la dernière réunion

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** d'adopter le compte rendu de la dernière réunion.

Désignation du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner comme secrétaire de séance : **Mme Areskya MEZIANI**.

Le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- **Transport scolaire** : reconduction avec la société TRANSDEV pour la période scolaire 2019-2020
- **Mutualisation avec la CAPF de Forbach** : Capture, ramassage et transport des animaux errants et dangereux et gestion de la fourrière

I) FINANCES

I.A. Logiest - Garantie d'emprunt

Opération de rachat et de patrimoine (Néolia-Logiest)
Rue de la Cité, Impasse des Sources et des Roseaux

Le Maire expose :

"La société LOGIEST de Metz a fait l'acquisition en décembre 2018 auprès de la SA NEOLIA de Montbéliard des fonciers (terrains) sur lesquels sont édifiés des constructions propriétés de LOGIEST dans le cadre de baux à construction.

Aussi, dans le cadre de la pérennisation du parc LOGIEST sur notre commune et s'agissant d'un transfert de patrimoine, LOGIEST sollicite l'accord de garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour la réalisation des prêts respectifs de 624.813,96 € au taux fixe de 1,47 % sur 25 ans et 312.407,04 € au taux du livret A + 0,60 % sur une durée de 40 ans "

A noter par ailleurs que le Conseil Municipal a déjà garanti à hauteur de 100 % les prêts destinés à la réhabilitation des 113 logements pour un montant de 4.661.713€.

Le Conseil Municipal, après exposé du Maire, décide de sursoir à sa décision.

I.B. Subventions

Versement de subvention de l'association du "Chardon"

Fête de la musique 2019

Le Conseil municipal est appelé à statuer sur une demande de subvention de l'association du Chardon de Thédning au titre de frais d'organisation de la fête de la Musique qui a eu lieu le 22 juin 2019.

En 2018, la subvention versée était de 500 €.

Le Conseil Municipal, après délibéré décide, **à l'unanimité** :

- **d'allouer** une subvention de **500 €** à l'association "Le Chardon" de Thédning au titre des frais d'organisation de la fête de la musique qui a eu lieu le 22 juin 2019.

Un bilan financier de cette manifestation sera à communiquer.

I.C. Prise en charge de frais de fourrière et de gardiennage

Modification de la délibération du Conseil Municipal du 14 juin 2016

Par délibération du 14 juin 2016 le Conseil Municipal avait décidé de réviser les tarifs liés à la mise en fourrière et d'expertise de véhicules hormis la prise en charge des frais de gardiennage. Or, lors d'une dernière mise en fourrière et de l'expertise d'un véhicule, c'est le garage DIHO de Loupershouse qui a été destinataire d'un véhicule de type RENAULT Espace immatriculé DD 960 RA. Ce garage facture à la commune de Thédning les frais de gardiennage à hauteur de 716,80 € (frais dus du 28/08/2018 au 08/04/2019) auxquels se rajoutent les frais de remorquage et divers autres frais. Le total toutes taxes des frais liés à ce véhicule s'élèvent à 1.124,33 € dont 1.060,33 € pour le garage DIHO et 64 € pour l'expertise du véhicule avant destruction.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide, **à l'unanimité** :

- **de prendre en charge** la facture du garage DIHO de Loupershouse pour un montant total TTC de **1.060,33 €** concernant les frais évoqués ci-dessus.
- **de prendre en charge**, dans le cadre des futures mises en fourrière l'ensemble les frais de remorquage, d'expertise, de destruction et de limiter la prise en charge des frais de gardiennage à 15 jours.

Cette prise en charge fera l'objet d'un recouvrement auprès du propriétaire du véhicule pour un montant TTC de 1.124,33 €.

II) TRAVAUX

II.A. Réhabilitation de l'éclairage public dans deux Clos du Quartier Allmend

Une consultation a été lancée en vue du remplacement de 10 luminaires dans deux Clos situés au Quartier Allmend. Il s'agit du Clos des Tilleuls (4 candélabres) et Clos des Bouleaux (6 candélabres).

CLOS DES TILLEULS		4 luminaires type ALYRIA mât carré sublimation bois ht. 4 m		
Entreprises	Villes	Montants HT	TVA	Montants TTC
LORELEC	Morsbach	6 642,00 €	1 328,40 €	7 970,40 €
TERRALEC	Forbach	7 000,00 €	1 400,00 €	8 400,00 €
VIGILEC	Cocheren	6 740,00 €	1 348,00 €	8 088,00 €

CLOS DES BOULEAUX		6 luminaires type ALYRIA mâts carré sublimation bois ht. 4 m		
Entreprises	Villes	Montants HT	TVA	Montants TTC
LORELEC	Morsbach	10 087,91 €	2 017,58 €	12 105,49 €
TERRALEC	Forbach	10 500,00 €	2 100,00 €	12 600,00 €
VIGILEC	Cocheren	10 115,00 €	2 023,00 €	12 138,00 €
RECAPITULATIF		LORELEC	TERRALEC	VIGILEC
CLOS DES TILLEULS		7 970,40 €	8 400,00 €	8 088,00 €
CLOS DES BOULEAUX		12 105,49 €	12 600,00 €	12 138,00 €
TOTAL TTC		20 075,89 €	21 000,00 €	20 226,00 €

Le Conseil Municipal, vu le résultat de la consultation, décide **à l'unanimité** :

- **d'attribuer** les travaux de réhabilitation de l'éclairage des Clos des Tilleuls et Bouleaux à l'entreprise LORELEC de Morsbach pour un prix TTC de **20.075,89 €**.
- **d'autoriser** le Maire à signer la commande.

III) DIVERS

III.A. TRANSPORT SCOLAIRE 2019-2020 Renouvellement avec la société TRANSDEV Grand-Est

Le Conseil Municipal est appelé à renouveler le transport scolaire pour l'année 2019-2020. A cet effet, la société TRANSDEV Grand-Est a été reconsultée pour deux offres distinctes au cas où, la suppression du transport durant la pose méridienne est sollicitée dans le cas de la mise en place de la cantine à 1 euro.

Sa proposition est la suivante :

1. Maintien du transport dans le cadre et format actuel c'est-à-dire 4 trajets par jour (horaires inchangés) : 98,28 € HT par jour.

2. Transport scolaire le matin et le soir : 55,45 € HT par jour ce qui pourra supposer une modification des horaires d'ouverture et de fermeture des établissements en cas d'allongement de la pause méridienne.

Le Conseil Municipal après exposé du maire décide, **à l'unanimité** :

- **de reconduire** avec la société de transport TRANDEV Grand-Est dont le siège social sera transféré à compter du 10 juillet 2019 à LUDRES, le transport scolaire au regard des deux offres de prix à savoir :
 - Maintien du transport tel que pour l'année scolaire 2018-2019 soit 4 trajets par jour (horaires inchangés) : 98,28 € HT par jour.

En cas de réduction du nombre de trajets en raison de la mise en place de la cantine à 1 €, le tarif appliqué par la société TRANSDEV sera les suivant :

- A raison d'un transport scolaire unique le matin et le soir : 55,45€ HT par jour.
- **d'autoriser** le Maire à signer le contrat y relatif pour la nouvelle saison 2019-2020.

III.B. JURY CRIMINEL Tirage des jurés pour l'année 2020

Comme chaque année, les membres du Conseil Municipal sont appelés à tirer au sort sur la liste électorale 6 personnes soit un nombre de noms triple à celui fixé à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2019/DCL/4/21 en date du 15 janvier 2019. Seules deux personnes seront susceptibles de figurer sur la liste du jury criminel qui sera appelé à siéger en 2020.

Le Conseil Municipal se propose de tirer au sort publiquement des listes électorales communales des 3 bureaux de vote, un nombre 6 personnes. Ce tirage au sort a donné les résultats suivants :

NOMS	PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	ADRESSES	VILLES
HOEN	Luc	25-févr.-54	10c rue de la Liberté	57450 - THEDING
ZABOUB	Noureddine	25-févr.-71	7 route de Forbach	57450 - THEDING
WINTERSTEIN	Gina	27-oct.-79	2 A rue Principale	57450 - THEDING
MARTIN	Louis Jean Joseph	6-oct.-62	16 rue Principale	57450 - THEDING
MEGDOUD	Samira	15-juin-75	12 rue du Siam	57450 - THEDING
PEIFER	Jason, Eric	22-janv.-91	1/6 Impasse des Sources	57450 - THEDING

III.C. Capture, ramassage et transport des animaux errants et dangereux et gestion de la fourrière

Jusqu'à présent, la capture, le ramassage et le transfert des animaux errants et / ou dangereux, plus particulièrement des chiens, étaient assurés par la SPA pour le compte de la Communauté d'Agglomération.

La Société Protectrice des Animaux ne souhaite plus assurer la capture des animaux concernés.

La Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France a décidé de lancer une consultation pour la capture des animaux et leur mise en fourrière.

Sachant que le pouvoir de police en la matière appartient au maire, la Communauté d'Agglomération entreprend préalablement une consultation des 21 communes membres pour déterminer lesquelles entendent lui confier la mission d'organiser la capture, le ramassage et la mise en fourrière des animaux concernés (exclusion des chats).

Compte tenu de l'intérêt de s'inscrire dans une démarche mutualisée, il est proposé de confier à la Communauté d'Agglomération les missions susvisées.

Le Maire reste toutefois l'interlocuteur du prestataire dès lors que celui-ci doit intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la mutualisation de la prestation sous l'égide de la Communauté d'Agglomération de Forbach.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 15